



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-28_2481

Arcueil – Avenant n°1 à la convention de portage
foncier avec le SAF 94 pour l'acquisition
d'un bien sis 92 rue Camille Desmoulins
(parcelle cadastrée AC n°319)

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 septembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Absente		
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme Dupart	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. Gaudin	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. Grousseau	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Tordjman	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	Mme Amkimel	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Absente		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme C. Lefebvre	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P

Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Troubat	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Loch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Segura	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente ⁽¹⁾		
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représenté	Mme Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Dorra	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Aggoune	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Dufour	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme Sourd	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	M. Afflatet	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Vermillet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Beucher	P

(1) Jusqu'à la délibération n°2021-09-28_2469

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2448 à 2469	55	38	93
2470 à 2485	54	38	92

Exposé des motifs

Le SAF 94 s'est rendu propriétaire, par voie de préemption, d'un bien (terrain sur lequel est édifié une construction légère), sis 92 rue Camille Desmoulins à Arcueil, parcelle cadastrée section AC n°319 dans le « Secteur des 4 chemins », par acte de vente signé en date du 10 mars 2021, pour une valeur de 140 000 €, en vue d'en assurer le portage conformément aux objectifs de ses statuts.

Dans ce cadre et en vertu de l'arrêté de la Présidente du SAF 94 du 11 janvier 2021 décidant de cette préemption et de la délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 31 mai 2021, une convention de portage foncier a été signée le 08 juin 2021 entre les parties, dont la durée de portage a été fixée à 8 ans à compter de la signature de l'acte de vente de cette acquisition, soit jusqu'au 10 mars 2029.

En vertu des délibérations du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 29 juin 2021 et du Bureau Syndical du 02 juin 2021, la convention d'action foncière du périmètre d'intervention foncière dénommé « DESMOULINS/GREGOIRE » a été signée en date du 07 juillet 2021.

La parcelle AC n° 319 étant située dans ce périmètre, il convient donc de l'intégrer à ce dernier.

Il est ainsi proposé au Conseil Territorial d'approuver l'avenant à la convention de portage foncier tel que présenté en annexe et d'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document afférent.

DELIBERATION

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 à L211-7 ;

Vu le décret n°2017-86 du 28 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté accordant de plein droit aux Etablissements Publics Territoriaux la compétence en matière d'exercice du droit de préemption ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2018-06-26_1075 en date du 26 juin 2018 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification des délibérations n°2017-04-15_537 en date du 15 avril 2017 et n°2017-12-19_873 du 19 décembre 2017 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune d'Arcueil et déléguant son exercice au profit du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne sur le secteur dit des « Quatre Chemins » ;

Vu la délibération n°2018-12-18_1264 en date du 18 décembre 2018 du Conseil territorial décidant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain, reçue en mairie d'Arcueil le 6 octobre 2020, relative à la vente d'un ensemble immobilier sis 92 rue Camille Desmoulins pour un montant de 140 000 € ;

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 18 décembre 2020 ;

Vu le rapport d'enquête du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la mairie d'Arcueil en date du 24 février 2020 ;

Vu la délibération n°2021-05-31_2358 en date du 31 mai 2021 du Conseil territorial approuvant la convention de portage foncier avec le SAF 94 pour l'acquisition d'un bien sis 92 rue Camille Desmoulins (parcelle cadastrée AC n°319) ;

Vu la délibération n°2021-06-29_2415 en date du 29 juin 2021 du Conseil territorial approuvant la convention d'action foncière avec le SAF 94 pour la création d'un périmètre « Desmoulins/Grégoire » du secteur des Quatre chemins ;

Considérant la politique de valorisation urbaine prévue dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arcueil ;

Considérant qu'il convient de rattacher la convention de portage foncier du bien sis 92 rue Camille Desmoulins (parcelle AC n°319) à Arcueil au périmètre d'action foncière « Desmoulins/Grégoire » ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve l'avenant à la convention de portage foncier avec le Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne concernant la parcelle sise 92 rue Camille Desmoulins sur la parcelle cadastrée AC n°319.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférent.
3. Transmet ampliation de la présente délibération à :
 - Madame la Préfète, Préfecture du Val-de-Marne,
 - Madame la Présidente du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne, 27 rue Waldeck Rousseau, 94600 Choisy-le-Roi.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 92

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 octobre 2021 ayant été publiée le 04 octobre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} octobre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER
DU 08 JUIN 2021**

ENTRE,

Le Syndicat mixte d'action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94), créé par arrêté du Préfet du Val-de-Marne en date du 31 octobre 1996, dont le siège est à l'Hôtel du Département avenue du Général de Gaulle à CRETEIL (94000) et les bureaux à CHOISY-LE-ROI, 27 rue Waldeck Rousseau, représenté par **sxx Présidentx, Mxxxxxxx Xxxxxxxx XXXXXXXX, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la délibération du Bureau Syndical du XX xxxxxxxx 2021,**

ET,

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB), représenté par son Président, Monsieur Michel LEPRETRE, habilité à signer les présentes par délibérations du Conseil territorial en date du 28 septembre 2021.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le SAF 94 s'est rendu propriétaire, par voie de préemption, d'un bien (**terrain sur lequel est édifié une construction légère**), sis **92 rue Camille Desmoulins à Arcueil**, parcelle cadastrée section **AC n°319** dans le « Secteur des 4 chemins », par acte de vente signé en date du **10 mars 2021, pour une valeur de 140 000 €**, en vue d'en assurer le portage conformément aux objectifs de ses statuts.

Dans ce cadre et en vertu de l'arrêté de la Présidente du SAF 94 du **11 janvier 2021** décidant de cette préemption et de la délibération du Conseil de Territoire de l'EPT GOSB du **31 mai 2021**, une convention de portage foncier a été signée le 08 juin 2021 entre les parties, dont la durée de portage a été fixée à **8 ans à compter de la signature de l'acte de vente de cette acquisition, soit jusqu'au 10 mars 2029.**

En vertu des délibérations du Conseil de Territoire de l'EPT GOSB du **29 juin 2021** et du Bureau Syndical du **02 juin 2021**, la convention d'action foncière du périmètre d'intervention foncière dénommé « **DESMOULINS/GREGOIRE** » a été signée en date du **07 juillet 2021.**

La parcelle AC n° 319 objet étant située dans ce périmètre, il convient donc de l'intégrer à ce dernier.

Aussi, en vertu de l'article 2 de l'arrêté de la Présidente du SAF 94 du **11 janvier 2021** et de la délibération du Conseil de Territoire de l'EPT GOSB en date du **28 septembre 2021**, il convient de procéder à la signature du présent avenant.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

Le bien objet de la convention de portage foncier intervenue entre L'EPT GOSB et le SAF 94 en date du 08 juin 2021 est rattaché au périmètre « DESMOULINS/GREGOIRE ».

Les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Choisy-le-Roi, en deux exemplaires, le

Pour l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Le Président,
Michel LEPRETRE

Pour le SAF 94
La Présidente,
Evelyne RABARDEL